1582

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

EMPLOI DES SIGNES CRITIQUES

DISPOSITION DE L'APPARAT

dans les éditions savantes de textes grecs et latins

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
EDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais, 5

1932

Bibliothèque Maison de l'Orient
139794

EMPLOI DES SIGNES CRITIQUES
DISPOSITION DE L'APPARAT

dans les éditions savantes de textes grecs et latins

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

EMPLOI DES SIGNES CRITIQUES

DISPOSITION DE L'APPARAT

dans les éditions savantes de textes grecs et latins

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
EDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais, 5

1932

PRÉFACE

Cette brochure, qui paraît sans nom d'auteur, doit son origine et sa forme définitive à une suite de délibérations, de collaborations et de consultations qu'il convient de faire connaître tout d'abord aux lecteurs.

Dans sa neuvième session (21-23 mai 1928), l'Union Académique Internationale (U. A. I.) fut saisie par l'Académie Royale de Belgique d'un projet " d'unification des méthodes à suivre et des signes conventionnels à employer dans les éditions savantes „, projet rédigé sous la forme d'un mémoire par M. J. Bidez. Après avoir fait examiner la proposition par une commission spéciale, l'Union chargea un comité restreint d'étudier l'état de la question, afin de voir dans quelle mesure l'idée pourrait se réaliser. Lors de sa session suivante (13-15 mai 1929), la Commission se trouva devant un exposé sur l'emploi des signes critiques présenté par M. A. B. Drachmann. En prenant cet exposé comme point de départ, la Commission stipula qu'il ne s'agirait, comme notre introduction l'explique, que " d'un système de recommandations „, et que l'on se bornerait tout d'abord aux textes grecs et latins de l'antiquité (y compris les inscriptions et les papyrus), en écartant les documents historiques médiévaux et modernes " dont le champ plus étendu est plein de toutes sortes de difficultés „. Un comité de rédaction, composé de MM. J. Bidez, A. B. Drachmann et K. Hude, accepta la mission de donner suite au vœu ainsi précisé.

En mai 1930, ce Comité fit savoir à la Commission que l'avant-projet d'une brochure traitant de l'emploi des signes critiques et de la rédaction de l'apparat critique avait été élaboré par M. Drachmann et approuvé provisoirement par le Comité. M. Waldo G. Leland, secrétaire permanent de l' " American Council of Learned Societies „,

s'étant alors offert à fournir toutes les reproductions de ce projet dont on aurait besoin, la Commission jugea opportun d'organiser un ample système de consultations. Une dizaine de ces reproductions fut envoyée à chacun des membres de la Commission, et de plus, un nombre considérable d'exemplaires fut distribué à des savants de divers pays, à des latinistes notamment, ainsi qu'aux maisons d'édition qui s'intéressent spécialement aux textes grecs ou latins de l'antiquité classique. A la suite de cette sorte d'enquête, le Comité de rédaction reçut au cours de l'hiver, indépendamment d'approbations sans réserve, plus de trente réponses de spécialistes éminents, renfermant chacune des critiques et des suggestions détaillées. On aurait souhaité de pouvoir mentionner ici les savants dont l'expérience a pu être mise à profit de la sorte, mais, se faisant une règle de ne noter que les responsabilités prises, on doit se borner à rendre un hommage collectif à la haute valeur de tant de coopérations généreuses. Avec l'approbation de M. Hude, MM. Bidez et Drachmann utilisèrent les réponses obtenues pour la rédaction définitive de la brochure, puis, le texte ainsi amendé fut imprimé en placards et, au mois d'avril 1931, deux exemplaires de ces placards furent communiqués à chacun des corps savants affiliés à l'U. A. I., et un exemplaire à tous les membres de la Commission.

Mise ainsi à même, conformément aux décisions antérieures, de prendre une résolution définitive dans sa réunion du 25 mai 1931, la dite Commission de l'U. A. I. proposa deux ou trois modifications de détails et, M. Hude étant retenu à Copenhague, elle chargea MM. Bidez et Drachmann de revoir une dernière fois le texte et d'en donner le bon à tirer, après y avoir ajouté une préface et une table alphabétique des matières.

Avant de donner le bon à tirer, les deux rédacteurs profitèrent de la réunion d'une section de papyrologie au Congrès des Orientalistes de Leyde (septembre 1931) pour y faire connaître la brochure mise en placards. Nos conseils et recommandations ont passé ainsi, avant d'être présentés au public savant, par une sorte d'épreuve préliminaire dont le résultat, comme on le verra à notre § 17 bis, a été favorable.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Délimitation et division du sujet traité; les réserves qui s'imposent; bibliographie sommaire . . . 9

CHAP. I. : *Les signes critiques* 12

1. Nomenclature.

A. — TEXTES. 12

2. Ce qu'on entend par là. — **3.** Les quatre signes critiques. — **4-7.** De leur emploi dans le texte même ou en marge. — **8.** Les déplacements. — **9.** Remarque sur l'emploi des signes critiques dans certains apparats.

B. — INSCRIPTIONS 16

10-11. Les systèmes en usage.

C. — PAPYRUS 17

12. — Les systèmes en usage. — **13-17.** Comparaison des deux groupes de systèmes (inscriptions et papyrus); conclusions. — **17**bis. Le système adopté par la section de papyrologie du Congrès de Leyde.

CHAP. II : *L'apparat critique* 22

18-19. Observations préliminaires. — **20-21.** Les principes. — **22-25.** Renvois au texte; divisions; numérotage. — **26-34.** Contenu de l'apparat; pluralité d'apparats. — **35-43.** Sigles des manuscrits; autres signes conventionnels employés dans l'apparat. — **44-53.** Détails techniques.

TABLES 38

Liste alphabétique des abréviations généralement employées dans l'apparat critique 38

Table alphabétique des matières. 40

INTRODUCTION

On ne s'occupe ici que des éditions de textes grecs et latins appartenant au domaine de l'antiquité. Dans ce domaine, en effet, la technique des éditeurs est en voie d'arriver à l'uniformité. Ailleurs, un essai pareil à celui que nous tentons serait prématuré. Toutefois, nous pensons que les éditeurs de textes latins médiévaux et de textes byzantins pourront mettre à profit notre essai.

La matière à traiter se divise d'elle-même en trois sections, déterminées par la manière dont les textes sont parvenus jusqu'à nous : A. Textes conservés dans des manuscrits du moyen âge, de la basse antiquité ou de la Renaissance; nous les appellerons " *Textes* „; — B. Textes épigraphiques : " *Inscriptions* „; — C. Textes sur papyrus : " *Papyrus* „. — Il y a une affinité particulière entre les deux groupes B et C. L'épigraphiste et le papyrologue, en effet, se trouvent d'ordinaire devant un seul exemplaire, ce qui simplifie l'apparat critique, mais, par contre, entraîne l'emploi d'une grande multiplicité de signes. Il en résulte que, lorsque nous nous occuperons des signes, nous aurons à parler surtout des " *inscriptions* „ et des " *papyrus* „, tandis que, dans la section relative à l'apparat, il s'agira presque exclusivement des " *textes* „.

Quelques-uns de nos correspondants ont appelé notre attention sur la question de l'*orthographe* et de la *ponctuation*. Quant à l'orthographe, on est arrivé, soit en suivant, soit en corrigeant une tradition ininterrompue, à une uniformité presque complète; tout ce que l'on pourrait recommander sur ce point, ce serait d'éviter toute innovation qui entraverait la lecture du texte, sous prétexte d'y réintroduire des éléments antiques, mais étrangers à la tradition. Dans la ponctuation, par contre, on s'est écarté complètement du système ancien, qui est mal connu d'ailleurs et qui mériterait bien une étude spéciale. Le résultat en est que chaque éditeur a son système de ponctuation à lui, système naturellement influencé par la ponctuation qu'il emploie en écrivant dans sa langue maternelle.

Vouloir légiférer dans ce domaine, ce serait entreprendre une œuvre tout à fait inutile. Heureusement pour nous, nous n'avons pas même à y songer : des questions de ce genre sont étrangères au but qu'on s'est proposé dans cette brochure.

* * *

Dans cet exposé, l'on n'a pas la prétention d'édicter un code, et l'on se gardera d'innover, à moins qu'une innovation, préparée par l'évolution de la technique, ne s'impose pour mener à l'uniformité souhaitée. Comme on ne fait que donner des conseils, on a cru bon d'expliquer pour quelles raisons on recommande les diverses règles proposées.

En traitant des signes critiques, on a dressé le tableau de ce qui se pratique actuellement; il en résulte, semble-t-il, que, pour les inscriptions et les papyrus, l'unification ne présente pas d'insurmontables difficultés, et que la conservation du système généralement admis dans les éditions de textes, bien qu'il diffère de celui des éditions d'inscriptions et de papyrus, n'a pas d'inconvénients trop grands.

On a dû renoncer, pour l'apparat critique, à résumer de même l'infinie variété des conventions adoptées jusqu'ici, mais on a signalé à l'occasion les avantages du procédé que l'on a cru devoir préférer.

Du reste, il va sans dire que les éditeurs des grandes collections encore inachevées d'inscriptions et de papyrus ne changeront pas leur système au cours de leur travail ; l'unification complète, si l'on y arrive jamais, ne se fera que dans un avenir assez lointain. Pour l'apparat, on n'ose pas même espérer un tel résultat ; les conditions varient trop selon l'état de la tradition des textes. On se bornera à faire remarquer aux éditeurs les défectuosités qui rendent malaisée l'utilisation des notes critiques et on les mettra en garde contre d'inutiles complications. Ce n'est que pour certains détails d'un caractère purement technique, que l'on cherchera le moyen d'atteindre à l'uniformité.

On ne fait donc ici qu'avertir, conseiller, recommander. Mais on n'a pas cru nécessaire de répéter cette réserve chaque fois que l'on a formulé une suggestion. Le lecteur trouvera assez souvent des règles énoncées comme telles : il est prié de se rappeler toujours que ce n'est qu'une façon de parler, que les règles ne sont en réalité que des conseils, ou des appels à son propre jugement.

Un exposé comme celui-ci doit prendre pour point de départ un examen de la situation actuelle. Pour faire cet examen, on a con-

sulté en premier lieu les grandes collections, soit de textes (*Bibliotheca Teubneriana, Bibliotheca Oxoniensis,* éditions de l'Association Budé, *Corpus scriptorum Latinorum Paravianum*, collection Weidmann, etc., etc.), soit d'inscriptions et de papyrus. On a consulté en outre quelques éditions critiques parues en dehors des collections et présentant un intérêt spécial, et enfin, les *Delectus* d'inscriptions ou de papyrus, ainsi que d'autres publications semblables. Un examen plus approfondi des précédents n'a pas paru nécessaire pour le but purement pratique qu'on s'est proposé.

Une partie de notre sujet se trouve abondamment traitée dans l'*Editionstechnik* de M. O. Stählin (Leipzig, Teubner, 1914). Quant à la littérature antérieure à cet ouvrage, on tient à signaler les remarques insérées par K. Krumbacher dans son article *Miscellen zu Romanos* (*Abhandlungen der philosophisch-philologischen Klasse der bayerischen Akademie der Wissenschaften*, t. 24, Munich 1909, pp. 122-133). On a utilisé aussi les *Règles pour éditions critiques* publiées par Louis Havet à l'usage des collaborateurs de l'Association Budé; les *Norme per i collaboratori all' edizione nazionale dei classici greci e latini* publiées par la R. Accademia nazionale dei Lincei (Rome 1929), et les *Instructions pour la publication des textes historiques* de l'Académie royale de Belgique (2e éd., Bruxelles 1922). Enfin, il y a lieu de mentionner le mémoire de M. Siemienski, *Les Symboles graphiques dans les éditions critiques de textes; projet d'unification* (Varsovie 1927), essai que l'auteur a bien voulu soumettre à l'Union Académique Internationale.

CHAPITRE 1

Les signes critiques.

1. Pour éviter la répétition de longues formules, voici l'explication de la nomenclature dont on s'est servi dans ce chapitre.

Suppléments : lettres (mots, phrases) illisibles, complètement disparues ou remplacées par un blanc dans les sources, mais suppléées par l'éditeur;

Additions : lettres (etc.) omises dans les sources, mais ajoutées par l'éditeur;

Interpolations : lettres (etc.) qui se trouvent dans les sources, mais qui sont considérées comme intruses;

Corrections ; lettres (etc.) substituées par l'éditeur à celles qui se trouvent dans les sources;

Solutions : abréviations dans les sources, que l'éditeur a résolues dans le texte;

Ratures : corrections faites dans la source, soit par rature, soit par grattage.

D'autres expressions (corruptions, lacunes, etc.) n'ont pas besoin d'explication.

A. — Textes.

2. Sous ce titre, on traitera des textes transmis par plusieurs manuscrits du moyen âge, de la Renaissance, ou, en quelques cas fort rares, de l'antiquité même. Pour les textes conservés dans un seul manuscrit, il faut distinguer. Si le manuscrit ne présente pas de difficultés spéciales à la lecture, l'éditeur suivra les règles généralement adoptées dans les éditions de textes littéraires. Mais s'il s'agit, soit d'un manuscrit mal conservé, par exemple d'un papyrus ou d'un palimpseste, soit d'une tradition manuscrite dérivant d'un archétype mutilé, et que l'on peut reconstituer en tont on en partie

avec certitude, l'emploi des signes critiques peut devenir fort pareil [1] à celui que l'on proposera pour les éditions de papyrus (section C).

3. On n'emploie généralement que quatre signes, à savoir :

crochets droits	[ ]	pour les interpolations
crochets obliques	< >	„ „ additions
astérisques	* * *	„ „ lacunes supposées
croix (*crux*)	†	„ „ corruptions

Dans les textes poétiques, les lacunes sont indiquées par les signes métriques : ∪ – signale que deux syllabes de mètre iambique font défaut. L'absence d'un vers entier (ou de plusieurs vers) est indiquée par une série de points ou de petits tirets : ..... ou - - - - - - - - ; les points peuvent aussi indiquer une lacune attestée par les sources (cf. § **2**).

4. Les deux premiers signes ne s'emploient guère que lorsqu'il s'agit de mots ou de phrases entières. Quelques éditeurs en font pourtant usage là où il s'agit de lettres : [*s*]*et*, où *et* est la vraie leçon, *set* celle des manuscrits; *ret*<*t*>*ulit*, où les manuscrits ont *retulit* (Suétone, éd. Ihm). — Dans certaines éditions d'auteurs latins, toute correction faite par l'éditeur est signalée par l'emploi de l'italique. Dans les textes grecs, un procédé analogue est rare, à cause, sans doute, des difficultés typographiques; cependant M. Thalheim, dans ses éditions de Lysias et d'Isée, a signalé les corrections en espaçant les lettres.

5. Toute édition d'une œuvre littéraire, même une édition critique, doit présenter un texte lisible. Employer des caractères différents pour signaler le rapport entre les manuscrits et le texte, ce serait introduire dans celui-ci un élément troublant : certaines parties du texte seraient ainsi soulignées indépendamment du sens. Bref, on ne

---

[1] Lorqu'une telle tradition manuscrite laisse des blancs pour marquer les passages devenus illisibles dans l'archétype perdu, on pourra représenter ces blancs dans le texte par des points, comme on le ferait pour les lettres illisibles dont le nombre est certain dans les inscriptions ou les papyrus (voir §§ 10 et 12).

peut pas recommander l'indication des corrections par une différentiation des caractères typographiques, sauf dans des cas exceptionnels.

6. Ce principe établi, parmi les signes généralement adoptés, il n'en reste que deux qui soient strictement nécessaires : celui qui marque une lacune supposée, et celui qui marque une corruption. Les signes de l'addition et de l'interpolation sont en effet de ceux qui signalent une correction, et que nous venons par conséquent (§ **5**) d'exclure du texte, mais leur emploi s'est tellement généralisé dans les éditions qu'on ne peut songer à l'abolir. Naturellement, cela ne veut pas dire que l'éditeur est tenu de signaler toute interpolation par les crochets droits; lorsque l'interpolation est incontestable, et que sa présence entre crochets [ ] dans le texte gênerait le lecteur, l'éditeur pourra rejeter dans l'apparat les mots intrus.

7. Quant à l'emploi de la croix † pour signaler une corruption, on peut objecter qu'on n'indique ainsi ni l'emplacement précis ni l'étendue de la corruption. Pour obvier à cet inconvénient, on a proposé l'emploi de deux croix correspondantes (Stählin, *Editionstechnik*, p. 56 et suiv.). Mais il arrive souvent qu'on ne peut indiquer avec précision ni l'emplacement exact ni l'étendue de la corruption; lorsqu'il s'agira d'une de ces corruptions difficiles à délimiter, on pourra se contenter de mettre une seule croix, soit dans le texte, soit, et même de préférence, en marge. Ainsi employée, la croix n'a d'autre fonction que de signaler d'une manière générale la présence d'une corruption, et de renvoyer le lecteur à l'apparat.

8. Il nous reste à parler d'un dernier genre de fautes qui peuvent être signalées dans le texte: le déplacement d'un passage entier (l'interversion d'un ou de quelques mots étant indiquée uniquement dans l'apparat). Pour ces déplacements de passages, on dispose, dans les textes métriques, d'un moyen simple et généralement adopté : c'est la numérotation des vers. Par exemple, dans l'*Œdipe Roi* de Sophocle, O. Ribbeck ayant transporté les vers 246-51 après le vers 272, on numérotera les vers 252, 272, 246, 251 et 273 qui sans cela, n'auraient pas dû porter de numéro, et ainsi le lecteur sera avisé de la transposition. Seulement, il faudra ajouter, dans l'apparat critique, après le vers 245, la note: « 246-51 post 272

transp. O. Ribbeck„, et après 272, un renvoi à cette note. Par contre, pour les textes en prose, on n'est pas arrivé à un système généralement adopté. Si on laisse le morceau à sa place, il suffit de mentionner la transposition comme conjecture dans l'apparat, bien entendu aux divers endroits en question, — règle qui n'est pas toujours observée, au grand inconvénient du lecteur. Lorsque la transposition est effectuée dans le texte, les éditeurs sont enclins à employer l'astérisque à l'endroit où le morceau du texte est enlevé, mais ce procédé est peu rationnel, l'astérisque étant le signe d'une lacune supposée. Faute de mieux, nous proposons le procédé employé notamment par Cl. Gertz dans son édition des *Dialogues* de Sénèque. Par exemple, transportant la fin du chap. XVII de la *Consolatio ad Marciam* à la fin du chap. XVIII, après les mots du chap. XVII (*sed prudens sciensque venisset*) qui précèdent immédiatement le morceau transposé, il imprime : [*Dicit* p. 193, 7 — 20 *spoponderunt*], et puis à la p. 193, il met entre < > tout le passage 7 *Dicit* — 20 *spoponderunt*. Naturellement, l'apparat critique doit renfermer une note à chacun des endroits. L'éditeur jugera, dans chaque cas particulier, si l'insertion des crochets ne peut donner lieu à aucune équivoque, équivoque qui se produirait par exemple lorsqu'on a à remédier à un déplacement de feuillets ou de quaternions de l'archétype perdu (1). — L'emploi que l'on fera ici des signes [ ] et < > différera un peu de l'ordinaire; mais tout malentendu paraît exclu (2).

9. Les règles proposées ici pour l'emploi des signes critiques ne visent que le *texte* même d'une œuvre littéraire conservée par une pluralité de manuscrits (cf. § 2). Dans l'*apparat,* on a parfois à décrire l'état soit d'un seul manuscrit, soit de l'archétype perdu d'un groupe de manuscrits, l'un ou l'autre partiellement illisible,

---

(1) On trouvera un autre genre de solution fort pratique pour un cas particulier de transposition dans l'édition de K. Kalbfleisch de l'Εἰσαγωγὴ λογική de Galien p. 25-27 (*Praefatio*, p. VIII-IX).

(2) Certains éditeurs, notamment F. Susemihl dans ses éditions d'Aristote, emploient des signes comme | (répété) pour délimiter l'étendue d'un morceau du texte dont la transposition semble plausible. Mais deux signes correspondants doivent se suivre orientés l'un vers l'autre (comme [ ] ou bien L ⅂); sinon, le lecteur ne sait pas s'il doit chercher le signe correspondant en avant ou en arrière, et même de graves malentendus ne sont pas exclus. Même objection, du reste, à l'emploi des deux croix pour signaler une corruption (voir ci-dessus, § 7).

mutilé, ou entrecoupé de blancs. Dans ce cas, on aura recours au système qui va être recommandé pour les inscriptions et les papyrus : on désignera les lettres illisibles par des points, les suppléments par des crochets droits, etc. (voir ci-dessous, §§ 10 et 13). Inconséquence apparente, et qui n'est en effet qu'apparente : il y a un changement de système, parce qu'il y a un changement dans l'objet.

B. — Inscriptions.

10. Dans certaines éditions d'*inscriptions grecques*, on trouve un système assez bien conçu et comportant peu de variations :

[ ] : suppléments;

... : lettres illisibles ou absentes par suite d'une mutilation (1), et dont le nombre est déterminé ;

------ : lettres illisibles ou absentes dont le nombre est indéterminé;

--19--- : lettres illisibles avec l'indication du nombre (2) ;

< > ou ⟦ ⟧ : interpolations;

( ) : additions et solutions;

|‾‾| : ratures. (3)

Tel est le système du CIG (*ed. min.*) et de la *Sylloge* de Dittenberger (3me éd.), avec la seule différence de l'emploi des signes ⟦ ⟧ (CIG) et < > (*Sylloge*) pour les interpolations. Dans les *Dialectorum Graecarum exempla* (édition remaniée par M. Schwyzer), le système est le même; toutefois, le signe ( ) y est employé non seulement pour les additions et les solutions, mais aussi pour les corrections; on a par exemple (τέκνα) où la pierre a πεντε. Il en est de même dans le *Recueil d'inscriptions juridiques grecques* et

---

(1) Voir § 12.

(2) Un correspondant nous signale ce cas particulier :
[ονι- $\overset{\pm 9}{\text{- - -}}$ εγραμματευε $\overset{\pm 11}{\text{- - - -}}$], où l'étendue de la lacune et la présence du mot εγραμματευε dans la lacune est certaine, sans que son emplacement soit certain.

(3) $\underline{\boxed{\text{NERO}}}$ ou $\underline{\boxed{\text{[NERO]}}}$, selon que les lettres grattées sont partiellement visibles ou complètement détruites.

dans les *Greek Historical Inscriptions*. Dans la dernière édition de la *Sylloge*, M. Hiller von Gaertringen a introduit la combinaison suivante des signes < > et ( ) pour signaler une correction : πολυ<ξεν> (δοτ)ωι, où la pierre a πολυξενωι, que l'éditeur corrige en πολυδοτωι.

11. Chez les éditeurs d'*inscriptions latines,* il y a beaucoup moins d'uniformité dans l'emploi des signes. Le CIL présente un système tout à fait particulier : les textes, imprimés en capitales, constituent une sorte de facsimilé de l'état de conservation de l'inscription. Parfois la transcription est employée à côté de ce facsimilé; elle est imprimée en italiques, et l'emploi des signes y manque d'uniformité. — Dans ses *Inscriptiones Latinae selectae,* M. Dessau emploie la transcription. Les suppléments, les additions et les corrections sont signalés par des italiques entre crochets droits, les solutions par des caractères romains entre parenthèses rondes : " v(erba) f(ecistis) „. Il n'y a pas de signe particulier pour les interpolations. Au cours de son ouvrage, l'éditeur a changé de système, et il laisse en général les abréviations et les fautes du lapicide telles quelles, en se contentant de les signaler dans les notes. — Dans les *Fontes juris* de Bruns-Gradenwitz, on trouve un système assez développé : (1°) suppléments : italiques entre [ ]; (2°) lettres non suppléées : .....; (3°) additions : italiques entre < >; (4°) interpolations : ⟪ ⟫; (5°) corrections : italiques, rarement entre < >.

Avant de tirer des conclusions de cet état de choses, il convient de décrire les systèmes adoptés dans les éditions de papyrus.

C. — Papyrus.

12. Dans les éditions spéciales de textes littéraires (Aristote, Bacchylide, Hérondas), l'emploi des signes critiques présente peu d'uniformité. La situation est plus encourageante pour nous dans les grandes collections contemporaines de papyrus, parmi lesquelles, outre la *Chrestomathie* de Mitteis-Wilcken, nous avons consulté en premier lieu les *Oxyrhynchos Papyri,* les *Papiri della Società Italiana,* les *Rylands Papyri* édités par MM. Johnson, Martin et Hunt, les *Papyrus de Magdola* édités par MM. Jouguet et Lefebvre, les *Urkunden der Ptolemäerzeit* éditées par M. Wilcken, les *Byzantinische Papyri* de M. Heisenberg et les *Papyrus d'époque byzantine*

édités par M. Jean Maspero. A l'exception de ce dernier recueil [1], on est arrivé dans ces publications à une uniformité à peu près complète, comme la liste suivante le montrera ;

[ ]	: suppléments;
....	: lettres illisibles dont le nombre est déterminé ;
[....]	: lettres absentes dont le nombre est déterminé [2]:
----	: lettres illisibles dont le nombre est indéterminé ;
[----] ou [ ]	: lettres absentes dont le nombre est indéterminé;
< >	: additions;
( )	: solutions;
} { ou ⟪ ⟫	: interpolations;
⟦ ⟧	: ratures.

Les crochets obliques doubles ⟪ ⟫ sont le signe de l'interpolation dans la *Chrestomathie* et dans les *Urkunden der Ptolemäerzeit* ; dans les autres collections citées ci-dessus, on emploie pour cela les } {.

Nulle part, on ne voit intervenir un signe pour la correction.

* * *

13. Confrontons à présent les systèmes adoptés pour les inscriptions grecques et pour les papyrus.

	Inscriptions	Papyrus
a. Suppléments	[ ]	[ ]
b. Lettres illisibles	...., ----	...., ----
c. Lettres absentes	(voir ci-dessous)	[....], [----], [ ]
d. Additions	( )	< >
e. Solutions	( )	( )
f. Interpolations	< >, ⟦ ⟧	} {, ⟦ ⟧
g. Ratures	⟦ ⟧	⟦ ⟧

---

[1] Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans une discussion du système de M. Maspero; ce système présente pourtant une particularité qu'il vaut la peine de signaler. M. Maspero omet dans ses textes les signes prosodiques (accents, etc.), excepté ceux qui se trouvent dans la source : procédé parfaitement rationnel et qui mérite l'attention des éditeurs de papyrus et d'inscriptions.

[2] Si la fréquence des abréviations dans le papyrus rend fort approximatif le nombre des lettres illisibles ou absentes, il ne sera pas superflu d'en avertir le lecteur par le signe ± superscrit.

Ajoutons que, de part et d'autre, un point placé sous une lettre signifie que la lettre est douteuse, c'est-à-dire tellement imparfaite que, sans le contexte, elle pourrait être lue de plus d'une façon.

Évidemment, les deux systèmes se ressemblent à un tel point qu'on peut envisager sérieusement la possibilité d'une unification complète. Nous allons donc examiner les divergences une à une :

c. L'emploi des [ ] avec les points ou les barres pour marquer les lettres absentes, emploi courant dans les éditions de papyrus mais encore rare dans les recueils d'inscriptions, semble d'autant plus recommandable, qu'on est forcé d'en user lorsqu'il convient de déterminer l'endroit précis où le papyrus (ou bien la pierre) a été mutilé : πηληιαδεω...[...

d-f. Le moyen le plus simple d'arriver à l'unification serait d'adopter pour les inscriptions le système des papyrus, c'est-à-dire d'introduire, pour les interpolations, dans les éditions d'inscriptions, le signe } {. De la sorte, on éliminerait de nos éditions l'emploi des crochets obliques < > comme signe d'une interpolation, et ce signe n'aurait plus qu'une seule fonction : celle d'indiquer une addition conjecturale de l'éditeur au texte tel qu'il est conservé par les sources. Nous sommes heureux de constater que, sur ce point, nos correspondants ont été à peu près unanimes.

g. Afin d'arriver à l'uniformité complète, on pourrait adopter pour les ratures des papyrus le signe |‾‾‾| employé pour les cas analogues par les épigraphistes, ou vice-versa.

14. Les listes dressées ci-dessus font voir qu'on manque, dans les groupes B et C, d'une notation satisfaisante des corrections. L'emploi des deux signes < > et ( ) côte à côte (voir ci-dessus § **10**) est un expédient lourd et gênant pour le lecteur. Dans les inscriptions latines, on peut employer l'italique comme cela se fait déjà. Dans les textes grecs, il est rare que le typographe dispose de plusieurs sortes de caractères ; mais on pourrait signaler les corrections (qui, dans les inscriptions du moins, sont peu fréquentes) par l'emploi de lettres plus petites (par exemple ευσεβης où le papyrus a ασεβης).

15. En adoptant les propositions faites ci-dessus, on arriverait à l'unification presque complète dans l'emploi des signes critiques pour les éditions d'inscriptions et de papyrus grecs. Quant aux inscriptions latines, la réalisation d'un tel idéal appartient certainement à un

avenir éloigné: les grandes collections en cours de publication ne changeront pas de système. Mais, pour les recueils d'inscriptions choisies et pour les publications spéciales, il reste loisible aux éditeurs de tenir compte du système grec. L'emploi de l'italique dans les éditions d'inscriptions latines (§ **11**) est à vrai dire un abus; si l'éditeur signale par exemple un supplément par des crochets, il a fait tout ce que le lecteur peut raisonnablement demander, et il pourra, sans inconvénient aucun, restreindre l'emploi de l'italique aux seules corrections.

16. D'autre part, on ne peut guère espérer d'obtenir l'unification des systèmes employés dans les textes (A) et dans les deux autres groupes (B et C). La signification des deux signes [ ] et < > dans les textes s'est tellement fixée que la substitution de l'un à l'autre produirait de graves inconvénients, et, par contre, les éditeurs d'inscriptions n'abandonneront certainement pas, pour indiquer les suppléments, les crochets droits [ ], signe pratique et qui économise l'espace. Mais ce serait déjà un progrès notable que d'éliminer l'emploi des crochets obliques < > comme signe d'une interpolation.

17. Parmi les nombreuses complications que l'on pourrait envisager dans un exposé plus détaillé que notre brochure ne peut l'être, un correspondant signale le cas d'inscriptions connues seulement par la transcription d'un érudit sans critique ni compétence aucune. Nous ne pourrons, pour des cas de ce genre, d'après ce qui a été annoncé, que recommander le maintien aussi étendu que possible des conventions généralement admises.

17 *bis.* Le projet d'unification proposé au § 13 a été pris en considération par la section de papyrologie réunie au Congrès des Orientalistes de Leyde dans sa séance du 10 septembre 1931. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ci-dessous le système adopté dans cette séance pour les éditions de papyrus. En le rapprochant du nôtre, on verra que, sur presque tous les points, les deux systèmes sont d'accord. Si les épigraphistes veulent bien se rallier aux vœux formulés par les papyrologues, l'unification tant souhaitée est donc plus près de se réaliser que nous n'osions l'espérer d'abord.

Système adopté a Leyde pour les éditions de papyrus.

1. Lettres réellement douteuses, ou tellement imparfaites que, sans le contexte, elles pourraient être lues de plus d'une façon (1)	α̣ β̣ γ̣ δ̣
2. Lettres illisibles dont le nombre (approximatif) est connu (2)	.... ou - 10 - ou ± 20 -
3. Lettres absentes dont le nombre (approximatif) est connu (2)	[....] ou [- 10 -] ou [± 20 -]
4. Lettres absentes dont le nombre même approximatif est inconnu. . .	] ou [ ] ou [
5. Suppléments.	[αβγδ]
6. Lacunes	< > ou * * *
7. Additions (lacunes comblées) . .	<αβγδ>
8. Solutions (3)	(αβγδ)
9. Interpolations	}αβγδ{ ou }...{ ou }α̣β̣γ̣δ̣{
10. Ratures	⟦ αβγδ ⟧

Les ratures peuvent aussi être indiquées dans l'apparat.

11. Additions interlinéaires qu'il est malaisé d'imprimer entre les lignes	\ αβγδ /

12. Corruptions : à indiquer dans l'apparat.

13. Corrections : à effectuer dans le texte des écrits littéraires, mais à indiquer dans l'apparat ou dans le commentaire des documents.

---

(1) L'emploi des tirets pour représenter des lettres mutilées est déconseillé.

(2) En général, il vaudra mieux représenter les lettres par des points; le nombre ne sera indiqué que pour les lacunes étendues.

(3) Dans les textes d'auteurs, les parenthèses gardent leur valeur ordinaire. Une solution douteuse sera indiquée par (αβγδ?) et non par (α̣β̣γ̣δ̣).

CHAPITRE II

L'APPARAT CRITIQUE.

18. Dans ce chapitre, on a surtout en vue, comme on l'a déjà fait remarquer, les éditions de textes conservés par une pluralité de manuscrits du moyen âge et de la Renaissance. Dans les éditions d'inscriptions et de papyrus, l'apparat critique ne donne lieu, d'ordinaire, à aucune difficulté : on décrit une seule source du texte, où il n'y a que peu de fautes ou de corrections à signaler. Au contraire, dans les éditions de textes littéraires, la constitution de l'apparat est souvent fort compliquée et elle présente des problèmes techniques que l'éditeur d'une inscription ou d'un papyrus ne rencontre que rarement.

Les conditions qui déterminent la constitution de l'apparat critique varient tellement d'un cas à l'autre, qu'il est impossible de proposer un système général répondant à des besoins si différents. Quelques textes reposent sur un très petit nombre de manuscrits; d'autres exigent l'indication d'une foule de variantes. Il arrive souvent, mais pas toujours, qu'on puisse simplifier l'apparat en répartissant les manuscrits dans des groupes. Un manuscrit interpolé, mais dont le texte remonte à une source de grande valeur, peut exiger la mention de variantes qu'on écarterait d'ordinaire de l'apparat; et ainsi de suite. Une distinction importante est celle qui s'établit entre une édition constituante (édition critique fondamentale) et une édition abrégée qui ne prétend donner que les leçons à considérer pour la constitution du texte. Aussi, les règles qui s'imposent, porteront-elles surtout sur des détails purement techniques, jusqu'à la typographie, et les conseils qu'on peut donner avec quelque utilité seront pour la plupart d'un caractère négatif : on s'attachera à prévenir des fautes plutôt qu'à déterminer le procédé le meilleur.

19. Avant d'aborder la discussion des problèmes concernant l'apparat critique proprement dit, il convient de faire quelques observations préliminaires sur les *prolégomènes*, qui sont en effet un

complément indispensable de l'apparat. Toutefois, dans ce domaine, il est encore plus difficile que pour l'apparat de fixer des règles générales; tout dépendra des circonstances particulières à chaque édition. Nous nous bornerons à rappeler à l'attention des éditeurs quelques points d'une importance générale et dont ils n'ont pas toujours tenu compte.

1°) Il est désirable que, dans la mesure du possible, on se donne la peine de signaler, dans les prolégomènes, les types de fautes ou d'altérations dont la présence est avérée chez les divers représentants de la tradition, et cela de façon à suggérer au lecteur, en cas de doute, la manière la moins arbitraire de corriger le texte. Il saura ainsi jusqu'à quel point il est autorisé à supposer, par exemple, une omission par héméotéleute, l'insertion d'une note marginale, une confusion d'abréviations (comme celles de περί et de παρά, de ἡ - καὶ - ὡς, de *per-prae-pro,* de *vel-ut,* etc.), ou bien encore une onciale mal déchiffrée, et ainsi de suite.

2°) Il est important, à tous égards, de bien déterminer la nature et la provenance du texte que l'éditeur ambitionne de reconstituer: s'agit-il, dans sa pensée, de l'édition princeps d'une œuvre, telle que son auteur a voulu la publier; s'agit-il, pour un auteur grec, d'une édition savante de l'époque alexandrine (munie de variantes déjà?); ou bien d'une édition scolaire ou d'une édition de vulgarisation de l'époque romaine, ou d'une reproduction plus ou moins défectueuse datant de l'époque byzantine? Pour les auteurs latins, s'agit-il d'une édition datant de l'époque classique de la philologie romaine, ou d'une édition soit du IV^e^ siècle, soit de l'époque carolingienne? Jusqu'à quel point l'éditeur sera-t-il amené, par places, en utilisant la tradition indirecte, à remonter plus haut qu'il ne le fait d'ordinaire? Et encore, s'il édite par exemple un recueil d'extraits comme l'*Anthologie* de Stobée, ou la *Compendiosa Doctrina* de Nonius, ou bien un ouvrage rempli de citations comme la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, ou le *Carmen paschale* de Sédulius, lorsque la tradition, dans le cours de ces citations et de ces extraits, présente des contresens, des interpolations ou des lacunes, se propose-t-il de reproduire ces déformations parce qu'elles figuraient peut-être déjà soit dans l'original, soit dans l'exemplaire qui est au point de départ de la tradition manuscrite? Il y aura autant de cas différents que de textes à éditer. Mais chacun de ces cas doit être consciencieusement

et minutieusement examiné par l'éditeur, et le résultat de cet examen doit être indiqué dans ses prolégomènes.

3°) En rendant compte des sources de son édition, l'éditeur doit, non seulement énumérer les manuscrits retenus pour la constitution du texte, mais aussi préciser l'étendue de ses propres collations, indiquer par qui ont été faites les collations qui ne proviennent pas de lui, dire si, en cas de doute (ce cas se produit immanquablement), il a pu recourir ou faire recourir aux manuscrits pour une nouvelle vérification. Enfin si — ce qui devrait se pratiquer autant que possible — il a pu, en travaillant, avoir une photographie sous les yeux, il fera bien de l'indiquer aussi, car alors, dans beaucoup de cas, le lecteur saura qu'un recours nouveau au manuscrit serait superflu.

Quant à la manière de décrire les manuscrits, retenus ou non, et aux données à fournir pour en justifier le classement, c'est une question que nous n'avons pas le loisir de discuter ici. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il est à souhaiter que l'exposé détaillé de l'histoire du texte ainsi que la classification raisonnée des divers apographes se fasse dans une monographie spéciale, et non point dans les prolégomènes de l'édition (1).

4°) Immédiatement après les prolégomènes, on dresse généralement une liste alphabétique des manuscrits qui interviennent dans l'apparat, en indiquant leur ancienneté et en renvoyant aux pages des prolégomènes où il en est question. Avant cette liste, s'il y a lieu, on en placera une autre, alphabétique également, des abréviations employées dans l'apparat pour renvoyer aux publications des auteurs fréquemment cités pour leurs conjectures ou leurs explications. Naturellement, si l'édition comprend plusieurs volumes, ces listes devront être répétées au commencement de chaque volume.

* * *

20. Un bon apparat critique doit satisfaire à deux exigences: il faut qu'il soit parfaitement intelligible, et il ne doit pas être touffu. Ces

(1) Dans l'examen de la tradition manuscrite des auteurs, il arrive aux éditeurs de faire, sur l'histoire de la philologie ou même de la littérature, maintes remarques à côté desquelles ils passent rapidement et qu'ils se donnent rarement la peine de publier. Si des revues spéciales faisaient appel à toutes les notes recueillies de la sorte, il y aurait sans doute moins de travail hâtif ou perdu. Les chercheurs se sentiraient encouragés à approfondir leur enquête et à en faire connaître tous les résultats.

deux exigences peuvent parfois se concilier; mais il peut se produire aussi un conflit entre elles. Plus on accentue l'intelligibilité, plus l'apparat tend à s'embroussailler; d'autre part, la brièveté de l'apparat facilite l'orientation. En général, l'exigence principale est la clarté; s'il y a conflit, c'est la brièveté qu'il faut sacrifier.

21. Les indications de l'apparat ne doivent prêter à aucun malentendu. Pour qu'il en soit ainsi, il faut s'imposer l'uniformité constante de l'expression : *idem per idem*, la même chose exprimée invariablement de la même manière. C'est à cet égard que l'emploi du latin dans l'apparat présente de si grands avantages : un système de formules simples, abrégées et fixées par un usage centenaire. Une simple comparaison avec un apparat quelconque en langue moderne suffira à démontrer la supériorité de l'apparat latin. Nous ne pouvons pas même recommander l'introduction de signes modernes comme +, <, ∽, ÷, etc., au lieu des abréviations traditionnelles *add.*, *om.*, *transp.*, etc., bien que ces signes algébriques se prêtent aussi à l'apparat latin. Mais, même si l'éditeur emploie le latin, il y a bien des détails pour lesquels il doit se rappeler les exigences de la " monotone uniformité „ afin d'arriver à une constitution impeccable de son apparat.

* * *

Ces principes établis, on peut aborder l'examen des détails. Notre division en rubriques n'est pas parfaite, nous le reconnaissons; quelque principe qu'on suive pour diviser les matières, les sections auxquelles on arrive empiètent l'une sur l'autre. Les lecteurs, pour ce qui suit, sont donc expressément renvoyés au sommaire et surtout à l'index alphabétique placé à la fin de la brochure.

Renvois au texte. Divisions. Numérotage (§§ **22-25**).

22. L'éditeur doit conserver la *division* traditionnelle du texte soit en chapitres, paragraphes, etc., soit en pages et subdivisions de pages (ABCD etc.) d'une ancienne édition (Platon éd. Stephanus, Aristote éd. Bekker, etc.), même s'il trouve nécessaire d'introduire une division nouvelle. Dans les textes poétiques, il conservera le numérotage traditionnel des vers, même lorsqu'il s'en écarte dans

l'impression (tragiques, comiques grecs); les éditions de Pindare portent nécessairement le numérotage de Boeckh à côté du numérotage ancien; dans les comédies latines, on conservera la division en actes et en scènes avec le numérotage qu'elle comporte, tout en réservant la première place au numérotage continu des éditions modernes, et ainsi de suite. Les chiffres ou lettres indiquant la division doivent être placés dans la marge extérieure et non pas dans le texte, sauf le cas où il y a un alinéa au commencement de chaque division (chapitres de Platon et de Plutarque). Les indications de l'apparat se rapporteront toujours à un numérotage des lignes.

23. Les lignes du texte seront donc *numérotées*. Ordinairement, on compte les lignes page par page; mais il y a des cas où on les compte en suivant certaines paginations traditionnelles (Platon, Aristote). D'ordinaire, un tel procédé est peu pratique. Toutefois, pour obtenir, avant la mise en pages, un numérotage définitif et diminuer de la sorte le travail, les chances d'erreur ainsi que les frais de correction, on pourra numéroter les lignes par chapitres; une telle numérotation ne présentera en effet aucun inconvénient (voir l'édition de Plotin publiée par E. Bréhier), pourvu que les chapitres ne soient pas trop longs.

Pour les textes en prose, les numéros des lignes prendront place dans la marge intérieure. Pour les textes poétiques, le numérotage des vers se fera dans la marge gauche; la fin du vers, en effet, ne coïncide que rarement avec l'extrémité de la ligne de façon à rejoindre les chiffres. En cas de numérotage double, les chiffres du numérotage secondaire se placeront dans la marge droite.

24. Les renvois au texte doivent être précis et ne jamais prêter à des malentendus. Le lecteur ne doit pas arriver au sens du renvoi par un calcul compliqué ni par une conjecture; il doit être orienté au premier regard. Sur ce point, la première exigence est formulée dans la règle § 74 de L. Havet : " A chaque unité critique correspondra un tronçon de texte nettement défini, tel que ses limites coïncident dans toutes les sources visées. On imprimera par exemple : ἦν ἄλλος : ἦν C *schol.* ἄλλος ἦν AF, ce qui implique que ἄλλος est omis dans C et le scholiaste. „ De plus, on fera un usage libéral du lemme. Cela veut dire, non point qu'il faille placer le lemme en tête de

chaque renvoi, mais qu'on ne l'omettra jamais là où l'omission peut donner lieu à un malentendu. On notera par exemple: " 5 τρισκαίδεκα codd. „, si le texte porte τρεῖς καὶ δέκα, et s'il n'y a pas, dans la ligne 5, d'autre nom de nombre auquel le renvoi pourrait, même par inadvertance, être rapporté. S'il y a, dans le texte, des crochets droits ou obliques (voir § 3), il suffit de noter par exemple " del. Dindorf, suppl. Dindorf „ ou bien " [ ] Dindorf, < > Dindorf „, un signe critique dans le texte constituant nécessairement un renvoi à l'apparat. D'autre part, on ne mettra pas : " τῇ δίκῃ B „, si le texte porte δίκῃ, mais plutôt " δίκῃ] τῇ δίκῃ B „. Il y a tant de choses qui finissent par paraître évidentes à l'éditeur qui s'est occupé pendant longtemps de son texte, et qui ne le sont nullement au lecteur qui l'aborde pour la première fois; c'est pourquoi il vaut mieux supposer chez le lecteur un peu de mauvaise volonté que trop de bonne volonté.

Lorsqu'il y a lieu de constituer l'unité critique de manière à faire remarquer que certaines leçons appartenant à des lignes différentes se rattachent les unes aux autres, nous ne pouvons envisager ici que le cas le plus simple, et suggérer à titre d'exemple la forme suivante : " 4 εἶναι et 5 αὐτοῦ CD „.

25. Si le mot constituant le lemme se trouve plusieurs fois dans la même ligne du texte, il faut ajouter un numéro au lemme : καὶ (1), καὶ (2) etc., ou mieux, pour éviter la confusion avec la numérotation des lignes : pr. καὶ, alt. καὶ, tert. καὶ, etc., ou bien encore : καὶ^{1}, καὶ^{2}, etc.

Contenu de l'apparat. Pluralité d'apparats (§§ **26-34**).

26. On n'entrera pas ici dans une discussion sur le choix des variantes; c'est un sujet qu'il convient d'étudier plutôt dans un traité de critique. On tiendra seulement pour généralement admis que certains détails sont par principe exclus de l'apparat, à savoir :

a) L'orthographe, y compris les accents, esprits et coronis des manuscrits grecs; à cette catégorie appartiennent les fautes désignées par le nom d'itacismes, ῃ pour ηv et ο pour ω (ou vice versa), les consonnes simples ou doubles, les élisions, l'emploi du ν ἐφελκυστικόν, etc.; dans les manuscrits latins, l'emploi de *e* pour *ae*, etc.

b) La ponctuation des manuscrits, et le fait qu'ils séparent ou ne séparent pas les mots, sauf quelques cas particuliers.

c) Il y a encore d'autres catégories de variantes à omettre, comme le flottement entre certaines terminaisons (έους et έος), entre περί et παρά et leurs abréviations, etc. Le principe commun à l'ensemble de ces cas est l'exclusion de toute variante dont la mention pourrait tromper, en faisant croire à tort qu'il s'y trouve peut-être un élément de la tradition, la démarcation de la " tradition „ variant d'un auteur à l'autre, selon le caractère des manuscrits. Au lieu d'encombrer son apparat de données inutiles, l'éditeur doit rendre compte dans les prolégomènes des particularités de ses manuscrits.

Quant aux noms propres, et spécialement ceux d'origine étrangère, si l'on veut fournir aux spécialistes de l'histoire ou de la géographie tous leurs apaisements, le plus simple sera de ne rien omettre. Il peut se trouver dans les variantes des déformations dont l'éditeur sera incapable de discerner par lui-même l'intérêt.

27. En appliquant ces principes, on rencontre cependant des difficultés. Si l'on peut diviser en groupes les manuscrits dont on indique les leçons dans l'apparat, il va sans dire que l'indication de la leçon d'un groupe implique toujours cette restriction mentale : sauf les variantes orthographiques etc. De même, si l'on emploie le système qu'on a appelé " apparat négatif „, une notation comme " εἶδον] ἑώρων D „ n'exclut pas que quelques manuscrits puissent porter ἶδον. Mais si l'on est contraint de prendre les manuscrits un par un, on peut arriver, en négligeant les variantes orthographiques, à donner des indications positivement fausses. Si l'on met par exemple ποικιλώτερον ABC ποικιλώτερα DEF, où B a ποικιλότερον et E ποικιλότερα, on commet une inexactitude; par contre, si l'on tient compte de l'orthographe, on surcharge l'apparat de deux variantes absolument inutiles. Il est vrai qu'on peut mettre: ποικιλώτερον A(B)C ποικιλώτερα D(E)F; par ce procédé, l'éditeur a sauvé sa conscience, mais le lecteur est rendu perplexe. Dans beaucoup de cas, on peut éviter la difficulté en remplaçant par un tiret la partie du mot que la variante n'atteint pas (voir § **51**). Lorsque ce procédé ne peut être employé, on suivra le conseil de K. Krumbacher, qui, dans son article cité ci-dessus (p. 11), a recommandé de négliger tout à fait ce genre de variantes orthographiques.

28. Pour les textes grecs, la difficulté se complique, les variantes orthographiques présentant souvent divers mots ou formes de mots qui sont en eux-mêmes tous possibles : οἰκῆσαι et οἰκίσαι, λείπειν et

λιπεῖν, λελεῖφθαι λέλειφθε λελῆφθαι et λέληφθε. Ici l'éditeur doit juger s'il peut s'agir d'une variante réelle. Sur ce terrain, on rencontre des cas curieux : αἰγίλιψ : ὑψηλή. ἧς καὶ ἐξαπολείπεται Cyrille, au lieu de αἷξ ἀπολείπεται, qu'on lit dans les scholies de l'Iliade 9, 15.

29. On est d'accord pour admettre que les *conjectures* manifestement fausses ou bien confirmées par une meilleure connaissance de la tradition, sont exclues de l'apparat. Il y a pourtant des exceptions à cette règle. Une conjecture erronée, mais ingénieuse, peut mettre l'éditeur en état de compléter la correction d'une corruption ; dans ce cas, il est obligé de mentionner l'essai de son devancier. Il en sera de même lorsqu'une corruption qu'il reconnaît pour telle, mais qu'il n'ose corriger, ou bien un endroit suspect peuvent être indiqués par la mention d'une conjecture d'un autre savant. Et encore, si l'éditeur a imaginé une conjecture satisfaisante quant au sens, mais qui n'est pas assez probable au point de vue paléographique, il a le droit de la mentionner. En somme, la mention dans l'apparat d'une conjecture est souvent le meilleur moyen d'appeler l'attention sur une corruption certaine ou probable du texte. Lorsqu'on édite une œuvre ayant donné lieu déjà à beaucoup de conjectures brillantes, mais fausses, c'est dans les prolégomènes que l'on devra, en caractérisant la manière d'écrire de l'auteur publié, mettre le lecteur en garde, pour l'empêcher de perdre son temps à chercher puis à proposer des émendations déjà faites. Toutefois, il peut se rencontrer des conjectures tellement séduisantes à première vue, qu'il faille les signaler dans l'apparat, pour en indiquer la fausseté.

30. Une édition critique complète comporte l'indication des copies du texte et des passages parallèles qui se trouvent chez d'autres auteurs de l'antiquité ou du moyen âge (tradition indirecte ou parallèle). Ces indications n'appartiennent pas à l'apparat critique ; on leur réserve une place entre le texte et cet apparat, et l'on arrive ainsi à avoir ce que nous appelons une *pluralité d'apparats*. De plus, quand on a affaire à un texte rempli de citations, de plagiats, de réminiscences etc., provenant de sources connues, l'éditeur doit les signaler. Toutes ces indications peuvent être réunies dans un seul apparat ; alors, il est nécessaire de distinguer par des signes conventionnels les sources d'avec les copies et les parallèles, par exemple en marquant les références aux parallèles par un *cf.* et les références aux copies par un astérisque. Mais si l'indication des sources com-

porte la mention d'un grand nombre d'auteurs, ce qui arrive souvent dans les éditions des lexicographes grecs, il vaut mieux séparer l'apparat des sources de celui des copies ; on arrive ainsi à trois apparats, rangés dans l'ordre : sources, copies (ou vice versa), et enfin manuscrits (" tradition directe „).

31. Si l'auteur édité cite un autre passage de son livre ou d'un autre ouvrage soit de lui-même, soit d'un autre auteur, l'éditeur doit préciser la citation d'après une édition moderne. Il n'est pas rare qu'on mette ces indications dans le texte même ou dans les notes critiques. Mais, comme toute édition critique doit avoir une rubrique spéciale pour la tradition indirecte, il est préférable de mettre sous cette rubrique même les vérifications des citations dues à l'auteur. Sous cette rubrique encore, on pourra renvoyer aux publications où se trouve l'explication définitive d'un passage particulièrement embarrassant, tout en évitant, bien entendu, de transformer la dite rubrique en répertoire bibliographique ou en commentaire. D'autre part, chaque fois qu'une indication chronologique ancienne réclame une transposition en années de l'ère julienne, c'est dans la marge que l'éditeur fournira le renseignement.

32. Quand la valeur ou le nombre des divers éléments de la tradition manuscrite présente des alternances ou des fluctuations, il sera bon d'énumérer à chaque page les sigles qui les représentent, en suivant un ordre approprié, comme l'a fait L. Parmentier dans son édition de l'*Histoire Ecclésiastique* de Théodoret.

33. S'il s'agit de reconstruire une œuvre conservée tantôt par des extraits, tantôt par l'une ou l'autre forme de tradition indirecte, pour la façon de présenter soit en colonnes soit en étages superposés les éléments parallèles de la reconstruction, nous ne pouvons que proposer des exemples, comme le Dion Cassius de Boissevain ou le Philostorge de la collection des écrivains grecs chrétiens publiée par l'Académie de Berlin.

34. Lorsque le texte d'un auteur repose sur des manuscrits dont le contenu (" Bestand „) varie incessamment (Pollux, Lydus, etc.), il peut être fort difficile d'en rendre compte d'une manière satisfaisante par des expédients typographiques introduits dans le texte ; d'autre part, réserver à l'apparat critique seul l'indication de ces entrecroise-

ments de la tradition, ce serait l'encombrer à l'excès. Le procédé adopté par M. Bethe dans son édition de Pollux a l'avantage de donner un tableau précis de l'état de la tradition, mais, pour arriver à ce résultat, il a dû se résigner à imprimer un texte répulsif et à peine lisible. Pour des complications de ce genre, on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Heureusement, de tels cas ne se rencontrent qu'exceptionnellement.

Dans des collections de fragments telles que les *Vorsokratiker* de Diels ou les FGH de Jacoby, il se présente tant de problèmes particuliers qu'il est impossible de les envisager ici.

Sigles des manuscrits. Autres signes conventionnels employés dans l'apparat (§§ 35-43).

35. Pour désigner les manuscrits, on se servira des majuscules de l'alphabet latin; si cet alphabet ne suffit pas, on recourra aux majuscules grecques, en tant qu'elles diffèrent des latines. Dans les cas où cet ensemble de majuscules pourrait devenir insuffisant, d'ordinaire l'éditeur aura été amené dans une étude de la tradition manuscrite (voir § **19**, 3°) à grouper ses apographes par familles : pour désigner un groupe de copies, il emploiera des lettres minuscules, et ces minuscules réduiront notablement le nombre des majuscules requises. Quant à l'unanimité des manuscrits, elle sera figurée soit par " codd. „, soit (si la tradition directe n'intervient pas seule) par ω. — Dans les cas les plus compliqués, comme celui du N. T., il y aura d'ordinaire des antécédents dont il faudra tenir compte et dont l'éditeur ne s'écartera pas sans nécessité. Ces cas très spéciaux ne sont d'ailleurs pas ceux pour lesquels on peut songer à donner des conseils ici. — L'emploi des exposants (E^a ou pis encore E^1 comme sigle de manuscrit) est un abus qui s'est introduit sans aucune nécessité dans les éditions de certains textes, d'où il est malheureusement difficile de l'écarter. — Si l'éditeur a le choix libre des sigles, il aura soin de rappeler autant que possible le nom des villes et des bibliothèques où se trouvent ou dont proviennent les manuscrits (R = Romanus, V = Vaticanus, U = Urbinas, E = Estensis). Mais s'il se trouve en face d'un système déjà établi, fût-il peu rationnel, il ne s'en écartera qu'en cas de nécessité. — Pour les manuscrits de second ordre qui n'ont en propre aucun élément

de tradition ancienne et qui ne doivent intervenir que pour indiquer l'origine de certaines leçons conjecturales (corrections anonymes dues à des humanistes, etc.), on adoptera le signe conventionnel ς (originairement mis pour " Stephanus "), à moins que l'on ne préfère des abréviations (par ex. : " byz. „, " It. „) qui ont l'avantage de mieux ressembler à l'abréviation du nom d'un correcteur moderne. En ce cas, on pourrait réserver le signe ς pour représenter la vulgate.

36. Les *noms de savants* cités dans l'apparat s'impriment ou en toutes lettres ou en abréviations faciles à comprendre et ne donnant lieu à aucune équivoque. L'éditeur signera de son nom les corrections qui viennent de lui. — On ne latinisera pas les noms de famille des savants contemporains ; si une flexion est indispensable, et si le nom n'a pas déjà une terminaison latine (Usener), on ajoutera le prénom latinisé. On traitera selon l'usage établi les noms des savants défunts et fort connus : il serait superflu d'écrire par exemple " *contra dicente Augusto Boeckh* „ au lieu de " *contra dicente Boeckhio* „. — S'il faut citer des *périodiques,* on ne traduit pas leur titre en latin, on le laisse dans la forme de la langue moderne, avec des abréviations faciles à comprendre et figurant au besoin dans la liste alphabétique déjà prévue (§ **19**, 4°). Il ne faut cependant pas multiplier les abréviations à l'excès. Toutefois, pour certaines grandes collections, l'usage d'abréviations comme CIL etc. s'est généralisé depuis assez longtemps pour être maintenu. En indiquant la tomaison, on évitera les chiffres romains, du moins si le nombre dépasse la vingtaine ; des séries comme LXXXVIII font perdre du temps au lecteur et sont une source perpétuelle d'erreurs typographiques. On citera de préférence l'année à côté du volume : Rh. Mus. 62 (1907) 625. — On évitera des citations comme *l.l.*, *l.c.*, si la référence à laquelle elles se rapportent ne se trouve pas dans le voisinage immédiat.

37. Les *corrections* faites dans les manuscrits s'indiquent par l'addition d'exposants aux sigles : A^1, A^2, A^3 etc. Le signe A^1 indique une correction faite par le copiste lui-même, et non la leçon originelle du manuscrit, même si celle-ci est opposée à une correction d'une autre main. Ainsi par exemple : " *ve scire* B^1 ; *nescire* B „, pour dire que la première main du manuscrit B a corrigé *nescire* en *ve scire* ; ou bien " *ve scire* B^2 : *nescire* B „ (non pas : B^1), si la correction est due à un autre scribe. — Lorsqu'on a besoin de distinguer des corrections faites par le copiste *in scribendo*, de celles qui viennent

d'une revision, on peut employer pour la première catégorie le signe B^{pc} (B *post correctionem*) par opposition à B^{1}.

38. Il arrive, surtout dans la tradition des scholies, qu'un passage se trouve plus d'une fois dans le même manuscrit, et qu'il faille signaler les variantes des deux recensions. On peut alors employer des exposants comme B^{a}, B^{b}, c'est à dire B au premier, au second passage.

39. Si l'on adopte le système des exposants pour indiquer les corrections, il est naturel de l'employer aussi pour les variantes ajoutées entre les lignes ou dans la marge. Dans le cas où une variante est précédée d'un γρ(άφεται), on met donc $B^{\gamma\rho}$; les leçons marginales sont signalées B^{mg}, les leçons interlinéaires B^{sv} ou simplement B^{s}, qui s'opposera éventuellement à B^{i}, signifiant B infra (le cas échéant : B^{2mg} etc.).

Si nous recommandons ici un emploi assez étendu des exposants, c'est que des notations comme Bmg séparent les sigles des manuscrits d'une manière gênante et qui peut donner lieu à confusion, BmgC pouvant en soi signifier $B^{mg}C$ ou BC^{mg}. Les inconvénients de l'emploi des exposants dans le sens indiqué sont de nature purement typographique.

40. Les *abréviations* usuelles des terminaisons qui ne prêtent à aucune équivoque, et qui ne peuvent être d'aucune importance pour la constitution du texte, sont traitées comme si le mot en question était écrit en toutes lettres. Même règle et même réserve pour les contractions ($\overline{\alpha\nu o\varsigma}$, $d\overline{\imath\eta s}$). Si un manuscrit présente des particularités dans l'emploi des abréviations, l'éditeur doit les indiquer dans ses prolégomènes.

41. Les abréviations consistant dans l'omission de la terminaison ne seront relevées que si l'incertitude qu'elles causent porte sur la constitution du texte, ce qui n'arrivera en général que s'il y a une variante concernant la terminaison. Par ex. : " αὐτῶν AC : αὐταῖς DF comp. BE „ signifie que les manuscrits BE présentent la leçon αυτ, ou bien αὐτ^, laquelle est indifférente pour la variante en question (dans l'abréviation " comp. „, le mot *compendium* est pris dans un sens restreint). S'il y a lieu de résoudre une abréviation

de cette espèce, on met la terminaison entre parenthèses rondes : αὐτ(ῶν) pour αὐτ῀, αὐτ(ων) pour αὐτ, sans indication de l'accent. De même π(ερί), π(αρά), si les abréviations de ces mots ne se distinguent pas dans le manuscrit et qu'il soit nécessaire de les relever dans l'apparat (voir § **19**, 2° et **26**, c). Au contraire, si la leçon des mêmes manuscrits varie entre αὐτῶν et τούτων, on notera : " αὐτῶν ABC τούτων DEF „, bien que B porte αὐτ , et E τουτ'.

42. Si l'on a affaire à des manuscrits qui se servent fréquemment de toutes sortes d'abréviations équivoques, on peut être forcé d'adopter des systèmes plus compliqués, par exemple d'employer le signe B^{cp} ou bien (B^{cp}) pour diverses espèces d'abréviations.

43. On signale un *grattage* par des traits obliques ///, dont le nombre sera égal au nombre (souvent approximatif) des lettres grattées. — Les *lettres illisibles* mais non grattées sont indiquées soit par les crochets [ ] signes d'un supplément, soit par des points : .... (voir ci-dessus § **9**, **10** et **12**). En général, on ne tient compte de tels cas que s'il y a lieu de citer le manuscrit en question pour une leçon où entre la lacune. Même alors, s'il n'y a pas de raison de douter que le manuscrit n'ait originellement porté la leçon en question, on peut se borner à mettre le sigle du manuscrit entre crochets et à la fin de la série des sigles : πρότερον ACD[B], si dans B, les lettres ον ne sont pas lisibles, par exemple à cause d'un rognage de la marge fait par un relieur. Un supplément incertain mais conforme à des traces de lettres est marqué par des points sous les lettres entre crochets : πρότερ[ο̣ν̣] B. — Les *blancs* laissés par le copiste sont indiqués par l'abréviation lac., avec indication de l'étendue : " lac. 3 litt. „ Ces indications s'entendent en général comme approximatives.

Détails techniques (§§ **44-53**).

En constituant l'apparat, l'éditeur doit résoudre une foule de questions concernant d'une part la typographie, et de l'autre, la disposition des éléments d'une unité critique. Nous traiterons de ces questions en suivant l'ordre où elles se présentent à l'éditeur dans l'élaboration de son apparat.

44. Les chiffres renvoyant aux lignes du texte sont imprimés en caractères gras. D'ordinaire, ces chiffres sont précédés d'un blanc, quelquefois de deux traits verticaux ||. Les variantes appartenant à la même ligne mais se rapportant à divers mots du texte, sont séparées par deux traits || plutôt que par un blanc, dont la mesure varierait nécessairement pour des raisons typographiques, et qui, au commencement et à la fin des lignes, ne sauterait pas assez aux yeux. Si, pour des raisons typographiques, on doit renoncer aux ||, le mieux sera de répéter le numéro de la ligne devant chaque unité critique.

45. Quand on a besoin de signaler par exemple l'omission d'un passage qui s'étend sur plusieurs lignes du texte, il est pratique de mettre les numéros des lignes dont il s'agit en tête de la variante : 18/19 τοῦτο — φίλτατον om. Y (au lieu de : 18 τοῦτο — 19 φίλτατον om. Y, suivant le procédé ordinaire). Après une telle indication, on répétera invariablement, si besoin en est, le numéro de la ligne : " 18/19 τοῦτο — φίλτατον om. Y 18 καὶ ante τοῦτο add. X „, ou bien : " 19 θυρίδιον C „.

Après le chiffre ou les deux traits, suit le lemme, s'il y a lieu, ou la variante, si l'on n'a pas besoin du lemme.

46. Immédiatement après le lemme, on place ou bien les sigles des manuscrits qui portent la leçon du texte, ou bien le nom du savant à qui est due la conjecture adoptée par l'éditeur. Pour les sigles et les noms, on emploie des caractères ordinaires (non pas gras). Dans les éditions latines, les sigles, les noms de savants et les remarques de l'éditeur sont imprimés en italiques, pour les distinguer des lemmes et des variantes, qui sont en romains. — Le lemme peut aussi être suivi du signe conventionnel] ou crochet droit, qui signifie que tous les manuscrits portent la leçon du texte, sauf ceux dont on signale les variantes.

47. Vient ici la question du choix entre l'apparat positif (lemme suivi des sigles des manuscrits) et l'apparat négatif (omission du lemme, ou lemme suivi d'un crochet droit). C'est une question qu'on ne peut résoudre en principe : dans la même édition, l'éditeur expérimenté et pratique emploiera tantôt l'un, tantôt l'autre procédé. En général, on préférera l'apparat positif si l'on a affaire à un très

petit nombre de manuscrits, si l'on travaille avec des groupes de manuscrits désignés par des sigles collectifs, ou si les manuscrits, bien qu'énumérés un par un, se divisent en groupes portant diverses leçons (il peut arriver que l'emploi de l'abréviation " cett. „ permette de simplifier la note.) — D'autre part, on choisira le procédé négatif dans les cas où la plupart des manuscrits portent la leçon du texte, et lorsqu'il ne faut signaler qu'une variante plus ou moins isolée. Sur l'emploi ou l'omission du lemme, voir ci-dessus § **24**.

48. Quelques éditeurs ont l'habitude, là où le texte est corrigé par conjecture et où il n'y a pas de variante, de mettre dans l'apparat la leçon fautive des manuscrits suivie des deux points et du nom de l'auteur de l'émendation : " ὅ γε : Hermann „ où le texte porte ὅτε, correction de Hermann substituée à la leçon ὅ γε des manuscrits. Il est vrai que ce procédé, introduit à notre connaissance par U. de Wilamowitz, économise l'espace, et l'on peut alléguer pour sa défense que la leçon fautive des manuscrits fonctionne comme variante sans lemme, ce qui est légitime là où tout malentendu est exclu. Mais le lecteur est forcé de faire, pour chaque cas de la sorte, une espèce de mouvement intellectuel inverse, et cela prend du temps. On ne saurait donc recommander cet usage.

49. L'ordre des sigles se conforme à l'ordre des valeurs des manuscrits (valeurs qui naturellement peuvent changer suivant les sections), ou bien, le cas échéant, on rangera les variantes suivant qu'elles se rapprochent plus ou moins du texte adopté; ce dernier procédé devra être envisagé surtout là où il y a une émendation. En cas de parité de valeur, l'éditeur veillera à ce que l'ordre des sigles soit constant (*idem per idem*; voir § **21**).

50. Les variantes appartenant à un seul lemme sont séparées seulement par les sigles des manuscrits. Dans les éditions de la *Bibliotheca Oxoniensis,* les variantes sont de plus séparées par deux points, superfétation qui ne facilite nullement au lecteur l'orientation dans l'apparat. Beaucoup d'éditions, notamment celles de l'Association Budé et de la *Bibliotheca Teubneriana,* séparent la leçon adoptée des variantes rejetées par les deux points " ῥωμαίωι G : ῥωμαίων KL^1 ῥωμαίοις L^2 „. Dans les éditions récentes de la *Bibliotheca Teubneriana,* ces deux points sont omis, et en effet, ils ne sont pas nécessaires; toutefois, introduisant une différence entre le traitement des variantes précédées d'un lemme et celui des variantes sans

lemme, ce signe accentue avantageusement l'articulation de l'apparat.

51. En indiquant les variantes, quelques éditeurs se font une règle de remplacer par un tiret la partie du mot en question que n'affecte pas la différence entre le lemme et la variante : μιασμάτων] βιασμ-; φιλήτωρ]-τως. En général, on ne peut pas recommander ce système, qui économise sans doute l'espace, mais qui fait perdre du temps au lecteur. Toutefois si, par exemple, le lemme consiste en un mot polysyllabe, et que les variantes ne concernent que la terminaison, il peut être naturel d'user du mot tronqué avec tiret (voir aussi § **27**). Lorsqu'il ne s'agit que d'un déplacement de mots, il suffira souvent de représenter les mots transposés par leur initiale suivie d'un point. Si l'on tronque un mot, on veillera à ce que la partie remplacée par un trait doive se tirer du lemme, et non point d'une des variantes. Par ex. : " προεπορεύατο] προσε- M -ετο N „ doit signifier que N porte προεπορεύετο et non προσεπορεύετο, mais cet exemple même montre les dangers du système.

52. Il arrive parfois que l'éditeur, en rendant compte d'une leçon, ne puisse se tirer d'affaire avec les formules toutes faites de l'apparat latin, mais qu'il soit obligé de s'exprimer plus librement. Dans ce cas, il évitera que deux mots appartenant au texte (deux variantes par exemple) se suivent immédiatement. Pour prendre un exemple des plus simples, il ne mettra pas : " οὐ] ὡς, οὐ supra scripto C οὐδὲ E „ mais bien : " οὐ] ὡς, supra scripto οὐ C, οὐδὲ E „.

53. Comme on ne tient pas compte, dans les éditions de textes grecs, de la notation des accents, esprits, coronis, etc., présentée par la tradition manuscrite, on citera dans l'apparat les variantes avec la notation usitée aujourd'hui, à moins qu'il n'y ait un motif spécial pour signaler ces *orthographica* des manuscrits. — Les noms propres, qui commencent dans le texte par une majuscule, peuvent donner lieu à complication dans l'apparat : d'abord ces mots sont particulièrement exposés à la corruption, et de plus, on peut parfois douter si un certain mot dans un manuscrit doit s'entendre comme nom propre ou comme nom commun. Le procédé le plus rationnel consistera à conserver la majuscule dans le lemme, excepté si le lemme est suivi de sigles, — et à l'écarter des variantes, sauf s'il importe de noter qu'un mot équivoque a été (ou non) présenté dans les manuscrits comme un nom propre, au moyen d'un trait horizontal superscrit.

ABRÉVIATIONS

GÉNÉRALEMENT EMPLOYÉES DANS L'APPARAT CRITIQUE.

En utilisant la liste dressée ci-dessous, il faut noter que maintes de ces abréviations peuvent être interprétées de façon différente suivant le contexte. La différence portera surtout sur la terminaison. Ainsi " add. „ peut signifier : addidit, addiderunt, additum, addito, etc. On n'a pas tenu compte, dans la liste, des différences de cette espèce. Par contre, lorsqu'une abréviation peut remplacer des mots différents, on l'a indiqué : par exemple " ed. „ pour edidit (etc.) et de plus pour editio ou editor. Les abréviations les moins usitées ont été mises entre parenthèses : (dub.) = dubitanter. Cela ne veut pas dire qu'on en condamne tout à fait l'emploi ; en certains cas, l'éditeur peut avoir un besoin si fréquent d'un terme non technique, qu'il devient opportun pour lui de l'abréger, mais alors il doit en avertir le lecteur dans ses prolégomènes. Si nous avons introduit dans notre table quelques abréviations qui n'appartiennent pas spécialement à la terminologie de l'apparat critique (p. = pagina, vol. = volumen), c'est pour mettre l'éditeur en garde contre un emploi anormal ou inusité.

acc. = accentus
a. corr. (*comme exposant* : ac) = ante correctionem
add. = addidit
adscr. = adscripsit
alt. = alterum
cett. = ceteri
cf. = conferatur
cl. = collato, collatis
cod. = codex
codd. = codices
comm. = commentarius
comp. (*comme exposant* cp) = compendium
coni., conj., cj. = coniecit
corr. = correxit
damn. = damnavit
def. = defendit
del. = delevit
des. = desinit
dett. = deteriores
(dub.) = dubitanter
e corr. (*comme exposant* ec) = ex correctione
ed. = edidit (etc.), editio, editor
edd. = editiones, editores
ed. pr. = editio princeps
e. g. = exempli gratia

em. = emendavit
eras. = erasit
(exc.) = excidit
(exc.) = excerptum
(exp.) = expunxit
expl. = explevit
fort. = fortasse
gl. = glossa
γρ. = γράφεται
hab. = habet, habent
i = infra (*exposant*)
inc. = incipit
(ind.) = indicavit
ins., inser. = inseruit
inscr. = inscripsit, inscriptio
in scrib. = in scribendo
in v. = in versu
iter. = iteravit
l. = lemma
lac. = lacuna
l. c. = loco citato
leg. = legit
legend. = legendum
lib. = liber
lit. = litura
litt. = littera, litterae
l. l. = loco lecto
(l. n.) = legi nequit
m. = manus
med. = medio
mg. = in margine
ms. = codex manu scriptus
mss. = codices manu scripti
mut. = mutavit
(n. l.) = non liquet
num. = numerus
(obl.) = obloquitur
om. = omisit
p. = pagina
p. corr. (*comme exposant* pc) = post correctionem
pr. = prius, primum
praef. = praefatio
praem = praemisit
pr. m. = prima manus
(r.) = rasura
ras. = rasura
rell. = reliqui
rest. = restituit
s = supra (*exposant*)
(saep.) = saepius
sc. = scilicet
schol., sch. = scholia, scholiastes
scr. = scripsit
scribend. = scribendum
sec. = secundum
secl. = seclusit
sec. m. = secunda manus (etc.)
spir. = spiritus
s. s. = supra scripsit
subscr. = subscripsit, subscriptio
superscr. = superscripsit
suppl. = supplevit
supra scr. = supra scripsit
susp. = suspicatur
s. v. = supra versum
tempt. = temptavit
tert. = tertium (etc.)
transp., trp. = transposuit
v. = versus
v c. = verbi causa
vid. = videtur (*on trouve aussi* v., *qu'on ne pourrait recommander*)
vol. = volumen

TABLE ALPHABÉTIQUE

Les chiffres renvoient aux §§ numérotés, exceptionnellement aux pages (= p.)

Abréviations
dans les inscriptions grecques 10. — dans les inscriptions latines 11. — dans les papyrus 12. 12 (2). — équivoques 19, 1°. 41. 42. — liste des a. employées dans l'apparat 19, 4°. — de περί et de παρά 26 c. — des titres de périodiques 36. — des terminaisons 40. — de mots transposés 51. — V. Contractions.

Académie royale de Belgique
Instructions pour la publication des textes historiques p. 11.

Accents, esprits, etc.
12 (1). 26a. 53.

Additions
définition 1. — signe 3. 6. 10. 11. 12. 13. 17 bis. — interlinéaires 17 bis.

Alternances
dans la tradition manuscrite 32. V. Fluctuations.

Apographes
à classer dans une monographie 19. 30.

Apparat
variant selon la tradition p. 10. — 19. — des éditions de textes 18. — des éditions d'inscriptions et de papyrus ibid. — brièveté 20. — intelligibilité ibid. — uniformité invariable 21. — latin ou en langue moderne ibid. — pluralité d'apparats 30. — des copies, des parallèles, des sources ibid. — positif 47. négatif 27. 47.

Archétype
mutilé ou difficilement lisible 2. 9.

Aristote
éd. Susemihl 8 (2). — *Resp. Athen.* 12.

Association Budé
éditions p. 11. — 50.

Astérisque
indiquant une lacune 3. 17 bis; un déplacement 8; une copie 30.

Bacchylide
12.

Barres
V. Tiret.

Bibliotheca
Oxoniensis p. 11. — 50. — Teubneriana p. 11. — 50.

Blancs
dans les manuscrits. 1. 2 (1). 9. 43. — dans l'apparat 44.

Bruns-Gradenwitz, *Fontes juris Romani* 11.

Budé
V. Association Budé.

Byz.
pour « Byzantini » 35.

Byzantinische Papyri éd. Heisenberg 12.

Caractères gras
pour les chiffres renvoyant aux lignes 44. — V. Espacement, Lettres.

Caractères ordinaires
pour les sigles des manuscrits 46.

Caractères romains
entre parenthèses, pour indiquer une solution 11.

Cett.
pour le reste des manuscrits 47.

Cf.
indiquant un passage parallèle 30.
Chiffres romains
indiquant la tomaison 36.
Chrestomathie Mitteis-Wilcken
12.
Chronologiques
V. Indications chr.
CIG (ed. min.)
10.
CIL
11. 26.
Citations
30. — faites par l'auteur édité 31. — vérifiées ibid. — emplacement ibid.
Codd.
désignant l'unanimité des manuscrits 35.
Collations
faites par l'éditeur lui-même 19, 3° — par d'autres ibid. — vérifiées ibid. — sur des photographies ibid.
Collections
d'inscriptions p. 10. p. 11. — 10. — de papyrus p. 10. p. 11-12. — de textes p. 10. — Weidmann p. 11. — Cf. Association, Bibliotheca, Paravianum.
Comédies latines
numérotation des vers 22.
Comiques grecs
numérotation des vers 22.
Comp., compendium
41. — comme exposant (cp) 42.
Conjectures
exclues de l'apparat 29. — indiquées sans lemme 48.
Conseils
énoncés comme règles p. 10.
Consonnes simples et doubles
indication dans l'apparat 26a.
Contenu des manuscrits
V. Variations.
Contractions (sortes d'abréviations).
exclues de l'apparat 40.
Copies du texte
indiquées dans un apparat spécial 30.
Corrections
définition 1. — indiquées dans les textes 4. 5. 6 ; dans les éditions d'inscriptions 10. 11 ; de papyrus 12. 14. 17bis. — indiquées dans l'apparat par des exposants 37 ; *in scribendo* ibid.
Corruptions
signe 3. 7. 17bis. — conservées dans le texte 19, 2°.
Crochet droit simple]
employé dans les éditions de papyrus 17bis. — employé dans l'apparat 46.
Crochets droits [ ]
3. 4. 6. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 16. 17bis. 24. 43. — avec des points ou des tirets 12. 13. 17bis. 43.
Crochets droits doubles ⟦ ⟧
10. 12. 13. 17bis.
Crochets obliques < >
3. 4. 6. 8. 10. 11. 12. 13. 16. 17bis. 24. — combinés avec des ( ) 10. 14.
Crochets obliques doubles « »
11. 12. 13.
Crochets ondulés } {
12. 13. 17bis.
Croix
3. 7. — répétée 7. 8 (2). — dans le texte ou en marge 7.
Crux
V. Croix.
Delectus
d'inscriptions et de papyrus p. 11.
Déplacement
d'un passage entier 8. — de feuillets ou de quaternions ibid. — de mots ibid. 51. — Cf. Interversion, Transposition.
Deux points
séparant la leçon adoptée des variantes rejetées 50.
Deux traits verticaux ||
emploi dans l'apparat 44.
Dialectorum Graecarum exempla éd. Schwyzer
10.
Dion Cassius éd. Boissevain
33.
Dittenberger, *Sylloge inscriptionum Graecarum*
10.
Divisions du texte
22.

E, ae
confondus 26a.
Édition
abrégée 18. — byzantine 19, 2°. — constituante (critique fondamentale) 18. — princeps 19, 2°. — savante ibid. — scolaire ibid. — de vulgarisation ibid. — éditions spéciales de textes conservés dans un papyrus 12. 17bis.
Élisions
exclues de l'apparat 26a.
Émendations
faites par l'éditeur : signature 36.
Emplacement des chiffres et des lettres de division 22. — du numérotage des lignes 23; dans les textes poétiques ibid.
Εος — ους
confondus 26c.
Espacement des lettres
comme signe de correction 4.
Étacismes
V. Itacismes.
Eusèbe, *Preparation évangélique*, 19, 2°.
Exposants
ajoutés au lemme 25. — pour désigner les manuscrits 35. — pour indiquer les corrections des manuscrits 37; les passages répétés 38; les variantes des manuscrits 39.
Extraits (recueil d')
19, 2°. 33.
Facsimilé
approximatif des inscriptions 11.
Fautes
du lapicide 11. — types de fautes 19, 1°.
Fluctuations
dans la tradition manuscrite 32. — Cf. Alternances.
Fontes juris Romani éd. Bruns-Gradenwitz
11.
Fragmente der griechischen Historiker (FGH) éd. Jacoby
34.
Υ, Υν
confondus 26a.
Galien, Εἰσαγωγὴ λογικὴ éd. Kalbfleisch
8 (1).
γρ(άφεται)
39.
Grattage
1. 43.
Groupes de manuscrits
18. 27. 35.
Havet, *Règles pour éditions critiques*
p. 11. — 24.
Homéotéleute
19, 1°.
Hérondas
12.
Hiller von Gaertringen
10.
Histoire du texte
à faire dans une monographie 19, 3°.
Histoire de la philologie, de la littérature
19 (1).
Humanistes
35.
Idem per idem
21. 49.
Indications de l'apparat
se rapportant au numérotage des lignes 22.
Indications chronologiques
à vérifier dans la marge 31.
Inscriptiones Latinae selectae éd. Dessau
11.
Inscriptions
grecques 10. 15. — latines 11. 15. — connues seulement par une transcription moderne 17.
Instructions pour la publication des textes historiques p. 11.
Interpolations
définition 1. — signe 3. 6. 10. 11. 12. 13. 16. 17bis. — rejetées dans l'apparat 6. — conservées dans le texte 19, 2°,
Interversion des mots
8. — V. Déplacement.
Isée éd. Thalheim
4.
It.
pour « Itali » 35.
Itacismes
exclus de l'apparat 26a. 28.

Italiques
indiquant des corrections etc. 4. 11. 14. 15. — pour les sigles des manuscrits etc. 46.
Jacoby, *Fragmente der Griechischen Historiker*
34.
Krumbacher, *Miscellen zu Romanos*
p. 11. — 27.
Lacunes
signe 3. 10 (2). 17bis. 43. — maintenues dans le texte 19, 2°. — (Cf. Blancs).
L. c.
36.
Lemme
emploi 24. — avec numéro 25. — emplacement 45. — suivi d'un crochet droit] 46. 47.
Lettres
absentes 10. 12. 17bis. — douteuses 13. 17bis. — illisibles 10. 12. 17bis. 43. — non suppléées 11.
Lettres plus petites
pour signaler une correction 14.
Lincei, (Acc. dei), *Norme per i collaboratori* etc.
p. 11.
L. l.
36.
Lydus
34.
Lysias éd. Thalheim
4.
Majuscules
grecques, latines pour les sigles des manuscrits 35.
Manuscrits
mutilés ou difficilement lisibles : signes à employer dans l'apparat 9. — énumérés 19, 3°. — classement ibid. — description ibid. — liste alphabétique 19, 4°. — de second ordre 35. — V. Groupes de m., Sigles de m., Variations.
Marge
extérieure 22. — intérieure 23. — gauche ibid. — droite ibid. — V. Notes marginales, Variantes marginales.
Minuscules
pour signaler les groupes de manuscrits 35.
Mitteis-Wilcken, *Chrestomathie*
12.
Mots
transposés 8. 51. — tronqués 51.
ν ἐφελκυστικόν
26 a.
Noms propres
mentions à faire dans l'apparat 26 c. 53. — d'origine étrangère 26 c.
Noms de savants
abrégés 36. — latinisés ibid. — emplacement dans l'apparat 46. — en italiques ibid.
Nonius
19, 2°.
Norme per i collaboratori all' edizione nazionale dei classici greci e latini
p. 11.
Notes marginales
19, 1°.
Nouveau Testament
35.
Numéros des lignes
répétés dans l'apparat 44. — indiquant un passage qui s'étend sur plusieurs lignes 45.
Numérotage
22. — double ibid. 23. — des lignes page par page 23; par chapitres etc. ibid.
O, ω
confondus 26 a.
Onciale
19, 1°.
Orthographe
des textes p. 9. — des manuscrits 26 a. 27. V. Accents
Oxoniensis. — V. Accents.
V. Bibliotheca O.
Oxyrynchos Papyri
12.
ω
désignant l'unanimité des manuscrits 35.
Palimpseste
2.

Papiri della Società Italiana
12.
Papyrus d'époque byzantine éd. Maspero
12. 12 (1).
Papyrus de Magdola éd. Jouguet et Lefebvre
12.
παρά, περί
confondus 26 c. 41.
Parallèles (passages)
indiqués dans un apparat spécial 30.
Paravianum (Corpus)
p. 11.
Parenthèses
ondulées } { 12. 13. 17bis. 12. 13. — rondes ( ) 11. 12. 13. 17bis. 17bis (3). — rondes combinées avec des < > 10. 14.
Périodiques
citation 36.
Philostorge éd. de l'Académie de Berlin
33.
Photographies
19, 3°.
Plagiats
indiqués dans un apparat spécial 30.
Points
pour indiquer : une lacune 2 (1). 3; des lettres illisibles ou absentes 9. 10. 11. 12. 13. 17bis. 43. — avec des crochets [ ] 12. 13. 17bis. 43. — placés sous une lettre 13. 17bis. 43.
Pollux éd. Bethe
34.
Ponctuation
des textes p. 9. — des manuscrits 26b.
Prolégomènes
19. 26c. 29. 40. — p. 38.
Prosodiques (signes)
V. Accents, Signes prosodiques.
Provenance du texte
indiquée dans les prolégomènes 19, 2°.
Publications
renvois aux publ. 31.
Ratures
définition 1. — signe 10. 12. 13. 17bis.
Rectangle |⎯⎯|
10. 13 (g).
Recueil d'inscriptions juridiques grecques
10.
Règles
à entendre comme conseils p. 10.
Réminiscences
indiquées dans un apparat spécial 30.
Renvois au texte
24.
Romain
pour les sigles des manuscrits et pour les variantes 46.
Rylands Papyri éd. Johnson, Martin et Hunt
12.
Sédulius, *Carmen paschale*
19, 2°.
Sénèque, *Dialogues* éd. Gertz
8.
Séparation des mots
dans les manuscrits 26 b.
Siemienski, *Les symboles graphiques dans les éditions de textes*, projet d'unification p. 11.
Sigle ϛ
pour indiquer les manuscrits de second ordre ou la vulgate 35.
Sigles des manuscrits
choix 35. — emplacement 46. — en caractères ordinaires ibid. — en italiques ibid. — ordre 49.
Signe ⌜ ⌟
8 (2).
Signe ±
10 (2). 12 (2).
Signes algébriques
dans l'apparat 21.
Signes conventionnels dans l'apparat (ω; ϛ; It.; byz.) 35.
Signes correspondants ou connexes
8 (2).
Signes critiques
emploi dans l'apparat 9. — constituant un renvoi à l'apparat 24.
Signes métriques
pour indiquer une lacune 3.
Signes prosodiques (accents, esprits, etc.)
omis dans le texte d'inscriptions ou de papyrus 12 (1). — des manuscrits, traitement dans l'apparat 26 a. 53.

Solutions
définition 1. — signe 10. 11. 12. 13. 17bis. — douteuses 17bis (3). — notation dans l'apparat 41.
Sources du texte
indiquées dans un apparat spécial 30.
Stählin, *Editionstechnik*
p. 11. — 7.
Stephanus (⏋)
22. 35.
Stobée
19, 2°.
Suétone éd. Ihm
4.
Suppléments
définition 1. — signe 9. 10. 11. 12. 13. 16. 17bis.
Sylloge inscriptionum Graecarum éd. Dittenberger
10.
Terminaisons
variations dans les manuscrits 26 c.
Teubner
V. Bibliotheca Teubneriana.
Textes
définition p. 9. — 2. 18. — latins médiévaux p. 9. — byzantins ibid. — conservés dans un seul manuscrit 2. — métriques : indication d'une lacune 3; d'un déplacement 8; numérotage et division 22. — en prose : indication d'un déplacement 8; division 22.
Théodoret, *Histoire ecclésiastique*
19, 2°. — éd. Parmentier 32.
Tirets
indiquant l'absence d'un vers 3; des lettres illisibles ou absentes 10. 12. 13, 17bis. — avec des crochets droits 12. 13. 17bis. — pour représenter des lettres mutilées 17bis (1). — remplaçant une partie d'un mot tronqué 27. 51.
Tomaison
indication 36.
Tradition
variant selon les manuscrits 26 c.
Tradition directe
30. 35.
Tradition indirecte (parallèle)
19, 2°. 30. 31. 33.
Tragiques grecs
numérotage 22.
Trait vertical simple |
répété 8 (2).
Traits obliques
signe d'un grattage 43. — brisés (\ /) signe d'une addition interlinéaire 17bis.
Transcription
des inscriptions 11.
Transposition
à mentionner deux fois dans l'apparat 8. — V. Déplacement.
Unanimité des manuscrits
signalée par des signes conventionnels 35.
Unification
p. 10. — 13. 15. 16. 17bis.
Uniformité
p. 9. p. 10. — invariable de l'apparat 21.
Unité critique
24. — s'étendant sur des lignes différentes ibid.
Urkunden der Ptolemäerzeit éd. Wilcken
12.
Variantes
sans lemme 24. 47. 48. 50. — conjuguées 24 (note). — exclues de l'apparat 26. 28. — orthographiques 26. 27. — de terminaisons 26 c. — d'abréviations ibid. — interlinéaires, marginales 39. — emplacement 45. — en romain 46. — séparées par les sigles des manuscrits, par les deux points 50. — abrégées 51. — se suivant immédiatement 52. — citées avec la notation usuelle des accents, esprits, coronis, etc. 53.
Variations dans le contenu des manuscrits et dans les séries de sigles à énumérer
34.
Vorsokratiker éd. Diels
34.
Vulgate
signalée par ⏋ 35.
Weidmann
V. Collection W.
Wilamowitz
48.

Librairie Ancienne HONORÉ CHAMPION, Éditeur, 5, Quai Malaquais, Paris

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

CORPVS VASORVM ANTIQVORVM

Déjà parus :

FRANCE. **Musée du Louvre.** Fascicules 1 à 6, par EDMOND POTTIER, 298 planches, dont six en couleurs. Chaque fascicule, **75** francs.

Musée de Compiègne. Fascicule unique, par Mme MARCELLE FLOT, 32 planches, dont une en couleurs. **70** francs.

Paris — Bibliothèque Nationale. Fascicule 1, par Mme S. LAMBRINO (MARCELLE FLOT), 48 planches. **75** francs.

Collection Mouret (Fouilles d'Ensérune). Fascicule unique, par Félix MOURET, 55 planches, dont trois en couleurs. **100** francs.

BELGIQUE. **Musees Royaux du Cinquantenaire (Bruxelles).** Fascicule 1, par FERNAND MAYENCE, 48 planches, dont une en couleurs. **80** francs.

DANEMARK. **Musée National de Copenhague.** Fascicules 1 à 4, par CHR. BLINKENBERG et K. FRIIS JOHANSEN, 146 planches, dont deux en couleurs. Chaque fascicule, **75** francs.

ESPAGNE. **Musée de Madrid.** Fascicule 1, par J. R. MÉLIDA, 49 planches dont une en couleurs. **125** francs.

GREAT BRITAIN. **British Museum.** Fasc. 1, by A. H. SMITH, 44 plates. **12** *sh.* **6** *d.*
— Fascicule 2, by A. H. SMITH, and F. N. PRYCE, 48 plates. **12** *sh.* **6** *d.*
— Fascicules 3 and 4, by H.B. WALTERS, 96 plates. Chaque fascicule, **12** *sh.* **6** *d.*
— Fascicule 5, by H. B. WALTERS and E. J. FORSDYKE, 49 plates. **12** *sh.* **6** *d.*
— Fascicule 6, by H. B. WALTERS, 48 plates. **15** *sh.*

Ashmolean Museum, Oxford. Fascicule 1, by J. D. BEAZLEY, 50 plates. **18** *sh.*

Fitzwilliam Museum, Cambridge. Fascicule 1, by MISS WINIFRED LAMB, 46 plates. **18** *sh.*

GRÈCE. **Musée National d'Athènes.** Fascicule 1, par K. A. RHOMAIOS, avec le concours de Mlle PAPASPYRIDI, 50 planches dont une en couleurs. **80** francs.

ITALIA. **Museo Nazionale di Villa Giulia in Roma**, di G. Q. GIGLIOLI. Fascicoli 1 a 3, 147 tavole, dont deux en couleurs. Chaque fascicule, **90** lire.

Museo provinciale Castromediano di Lecce. Fasc. 1 et 2, di P. ROMANELLI, 102 tavole. Chaque fascicule, **90** lire.

Museo Civico di Bologna, di L. LAURINSICH. Fascicule 1, 50 tavole. **90** lire.

PAYS-BAS **Musée Scheurleer, La Haye.** Fascicule 1, par C. W. LUNSINGH SCHEURLEER, 48 planches. **75** fr.

U. S. of AMERICA. **Hoppin and Gallatin Collections**, by J. CLARK HOPPIN and A. GALLATIN, 52 plates, with one in color. Fascicule unique, $. **4, 50.**

Prix global de la collection complète des 32 fascicules parus du Corpus Vasorum Antiquorum **2.900 fr.**

CLASSIFICATIONS DES CÉRAMIQUES ANTIQUES

1. *Céramiques des îles de la mer Égée (sauf la Crète)*, par CH. DUGAS, **1** fr. **50.** — **2.** *Pottery of Central and Northern Syria*, by C. L. WOOLLEY, **1** fr. — **3.** *Céramique égyptienne*, par J. CAPART, **1** fr. **50.** — **4.** *Céramique de la Région Macédonienne*, par L. REY, **1** fr. **50.** — **5.** *Ceramiche della Sicilia*, di B. PACE, **1** fr. **50.** — **6.** *Céramiques de l'Espagne et du Portugal*, par P. PARIS, **2** fr. — **7.** *Pottery of Asia Minor (except Greek Colonies)*, by D. G. HOGARTH, **1** fr. — **8.** *Céramique de la Palestine* par le P. H. VINCENT, **2** fr. — **9.** *Ceramica della penisola italiana*, di P. DUCATI, **2** fr. — **10.** *The Premycenæan Pottery of the Southern Greek Mainland*, by C. W. BLEGEN, **2** fr. — **11.** *Céramiques argivo-corinthiennes*, par K. F. JOHANSEN, **2** fr. — **12.** *Bœotian Pottery of the Geometric and Archaic Styles*, by P. N. URE, **2** fr. **50.** — **13.** *East Greek Pottery (Orientalizing Style)*, by ELINOR R. PRICE, **2** fr. **50.** — **14.** *Céramiques Lacono-cyrénéennes*, par CH. DUGAS, **1** fr. — **15.** *Céramiques de la Crète*, par PIERRE DEMARGNE, **2** fr. **50.**

ARCHIVUM LATINITATIS MEDII AEVI

Bulletin Ducange. — 6e année, 1932. Abonnement 25 fr. Port en sus : France 4 fr. Etranger 8 fr.

Bruxelles. — Imp. DE RYCK & JOSIASSEN, rue Le Lorrain, 102-104.